

## La Cinémathèque française

### Résultats des votes des Assemblées Générales du 22 juin 2015

#### Assemblée générale extraordinaire

##### **Résolution unique :**

L'Assemblée générale extraordinaire approuve la mise à jour des statuts

Les articles des statuts du 20 juin 2011 qui sont modifiés sont les suivants :

- Article 3 - Composition de l'association : prise en compte des membres donateurs qui n'étaient jusqu'alors pas mentionnés.
- Article 5- Administration par un Conseil d'administration : ajout des membres donateurs et des membres d'honneur, toutes les catégories de membres pouvant être élues au Conseil.
- Article 6- Fonctionnement du Conseil d'administration : ajout des deux modes d'enrichissement des collections existants : dépôts et acquisitions.
- Article 12- Contrôleur financier : référence aux dispositions légales en vigueur.
- Article 13- Comité financier : c'est le commissaire du gouvernement ou son représentant qui siège au Comité financier.
- Dispositions transitoires : elles sont supprimées car devenues obsolètes.

L'Assemblée générale extraordinaire mandate le Président et ses délégués afin qu'ils procèdent aux démarches inhérentes à cette modification statutaire.

**→ Adoptée par 231 votes pour, 7 votes contre et 5 abstentions**

#### Assemblée générale ordinaire

##### **Résolution n°1 :**

L'Assemblée générale ordinaire approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2014.

L'Assemblée générale ordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration en vue d'effectuer les formalités.

**→ Adoptée par 221 votes pour, 2 votes contre, 6 abstentions, 2 votes nuls et 12 votes blancs**

##### **Résolution n°2 :**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2014, l'Assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du rapport financier du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés.

Lesdits comptes font apparaître un total de produits de 27 727 621 euros, un total de charges de 27 721 890 euros et un excédent net de 5 732 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et du rapport général sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'Assemblée générale ordinaire approuve lesdits rapports.

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2014, soit 5 732 euros, au poste « Report à nouveau » de 1 634 226 euros. Le solde créditeur du report à nouveau s'élèvera, après cette affectation, à 1 639 958 euros.

L'Assemblée générale ordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration en vue d'effectuer les formalités.

**→ Adoptée par 230 votes pour, 2 votes contre, 5 abstentions et 6 votes blancs**

**Résolution n°3 :**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale ordinaire approuve le budget prévisionnel 2015 arrêté par le Conseil d'administration du 14 avril 2015 pour un montant de 31 761 615 euros (dont 3 840 615 euros de reports de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015).

L'Assemblée générale ordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration en vue d'effectuer les formalités.

**→ Adoptée par 224 votes pour, 3 votes contre, 6 abstentions, 2 votes nuls et 8 votes blancs**